



COMMUNE DE
COURCHAVON-MORMONT

AVIS OFFICIEL

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 24 septembre 2026 à 20h00, à la Halle de gymnastique communale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2026 ;
2. Discuter et voter un crédit de CHF 1'200'000.- pour les travaux de réfection/transformation du pont sur l'Allaine, sous réserve d'éventuelles subventions à recevoir et participations de tiers et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation ;
3. Discuter et approuver un crédit d'un montant de CHF 51'000.- pour le remplacement de l'installation de chauffage de l'école primaire de Courchavon, sous réserve d'éventuelles subventions à recevoir et participations de tiers et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation ;
4. Statuer sur la création d'un droit de superficie sur le feuillet No 269, parcelle communale à Mormont, en faveur de M. Rolf Amstutz ;
5. Discuter et approuver un crédit d'un montant de CHF 21'000.- pour la réalisation d'une étude de mobilité et de sécurité du réseau routier communal par le TCS, sous réserve d'éventuelles subventions à recevoir et participations de tiers et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet communal.

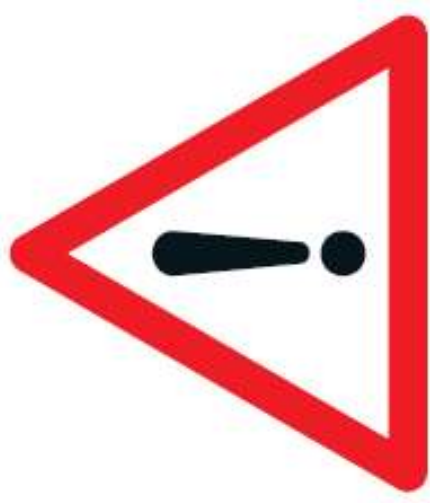
Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au mercredi 23 septembre 2026.

Courchavon, le 10 septembre 2026

Le Conseil communal



APPEL A LA PRUDENCE RISQUE ACCRU DE CHUTE DE BRANCHES



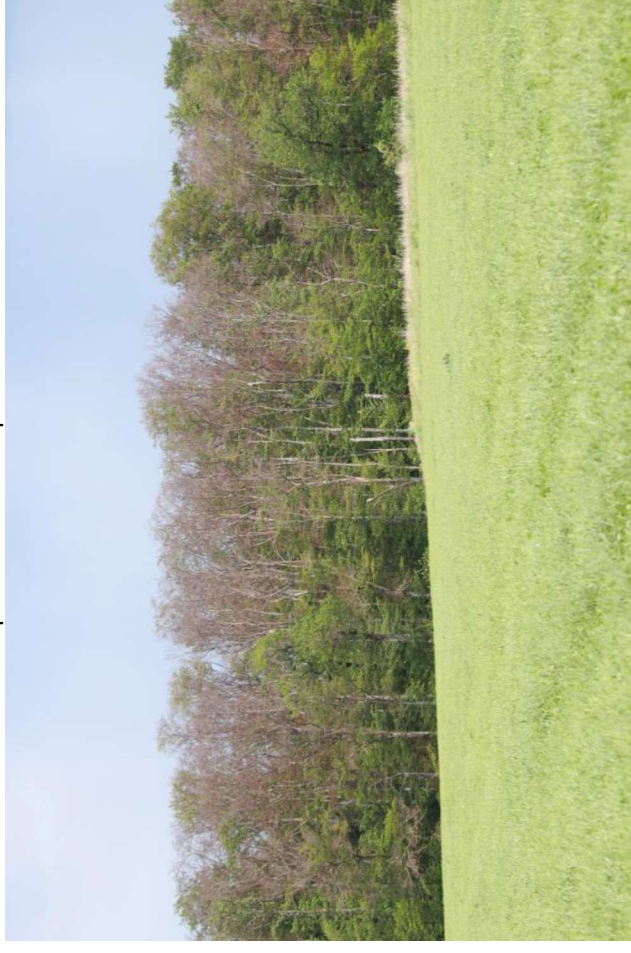
Appel à la prudence lors d'activités en forêt, en particulier lors de vent. La sécheresse et canicule de cette année ont des impacts conséquents sur de nombreuses essences forestières, à l'image du hêtre dont beaucoup d'individus sont partiellement ou totalement dépérissants. Ces arbres secs deviennent cassants et **le risque de chute de branches est accru**.

La forêt est un milieu dangereux où branches ou pierres peuvent choir à tout moment de manière naturelle. **Il est rappelé que la personne se rendant en forêt s'y rend à ses propres risques et périls**. Il est fait appel au bon sens et à la prudence de chacun. Il est conseillé d'observer les couronnes des arbres et d'**éviter les activités en forêt en cas de vent**.

Merci de votre compréhension et de votre prudence.

Triage forestier Réfouss

Exemple de hêtraie dépérissante



Exemple d'arbre dangereux

